Nations Unies S/2005/734

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2005
Français
Original: anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

1. Au paragraphe 3 b) de sa résolution 1636 (2005), en date du 31 octobre 2005, le Conseil de sécurité a décidé qu'un comité du Conseil, composé de tous les membres de celui-ci, serait créé conformément à l'article 28 de son règlement intérieur provisoire, avec pour mission d'entreprendre les tâches décrites à l'annexe de ladite résolution.

2. À l'issue de consultations entre les membres du Conseil, le 23 novembre 2005, il a été décidé que le bureau de ce comité serait composé comme suit :

Président :
Kenzo Oshima (Japon)

Vice-Présidents :
Danemark et Roumanie

3. Le mandat des membres du bureau du comité viendra à expiration le 31 décembre 2005.

05-61988 (F) 281105 281105